

Décision du Maire

N° 2026-039

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : APPARTEMENT 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION
D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE -MADAME ALAGUERO
LAURA**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame ALAGUERO Laura étudiante, a sollicité la Ville de Montbéliard pour effectuer un stage à la Médiathèque de Montbéliard et bénéficier d'un appartement de façon temporaire ;
- Considérant que l'appartement numéro 1 meublé situé 14 avenue Joffre est disponible ;
- Considérant que Madame ALAGUERO Laura a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De passer une convention d'occupation précaire avec Madame ALAGUERO Laura aux conditions suivantes :
 - Durée : du 4 avril au 5 juillet 2026
 - Loyer : 250,00 €/mois y compris les charges
- De signer ladite convention

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mardi 7 Avril 2026

Le Maire
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué



Eddie STAMPONE

Déposée en Sous-Préfecture le : 08/04/2026

Affichée le : 08/04/2026